

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

- Lieu et heure :** Mairie d'ESTREES, 19h.
- Sont présents :** Messieurs Lionel BLASSEL, Jacques PETIT, Christian WALLARD, Guy DEBEVE, Frédéric MARC,
Mesdames Fabienne HERIN, Claire BODELE, Isabelle TRIQUET, Karine TITELEIN, Adeline DUPONT, Sandrine POTEAU.
- Sont excusés :** Madame Corinne LEBECQ.
Monsieur Laurent DUCATILLON qui donne procuration à Madame Fabienne HERIN,
Monsieur David PARMENTIER qui donne procuration à Monsieur Guy DEBEVE.
- Quorum :** 11/14
- Secrétaire de séance :** Madame Sandrine POTEAU.
- Déroulement de la séance :** Monsieur Lionel BLASSEL est président de séance.

En préambule de ce conseil municipal, M Blassel informe les membres de la démission de M Eric Milleville pour raisons personnelles.
Les formalités ont été faites auprès de la sous-préfecture
De ce fait le conseil municipal de la commune sera composé de 14 membres jusque la fin de ce mandat.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 08 AVRIL 2024

Le compte rendu de la séance du 08 avril 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

2- PLU (ARRÊT DU PROJET DU PLU ET DU BILAN DE LA CONCERTATION)

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme PIMBERT du cabinet Audicé pour la présentation.
Suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée le 12 avril 2021, nous arrivons au terme de la procédure de révision du PLU. L'objectif est de tirer le bilan de la concertation qui sera également l'occasion de clore le registre de concertation. Présentation rapide du projet de PLU ainsi que les pièces réglementaires.

Vous trouverez via ce lien de téléchargement, les principales pièces réglementaires du PLU : <https://aুদ্ধice.fromsmash.com/Estrees59-pieces-reglementaires-PLU>

Monsieur BLASSEL reprend la parole. Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour clore le projet du PLU et de son bilan. Monsieur David PARMENTIER vote contre cette proposition. Les autres membres du Conseil Municipal votent favorablement. La proposition est donc acceptée avec 12 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 absent.

3- GRDF - CONTRAT DE CONCESSION (RENOUVELLEMENT)

Ce contrat est l'aboutissement de négociations d'une ampleur inédite engagées depuis 2018 entre la FNCCR, France urbaine et GRDF. Au-delà des enjeux liés à la sécurité et à la modernisation du réseau, l'accent est mis sur la transition écologique et un accès plus transparent aux données. Toutes les collectivités concédantes gaz pourront bénéficier des avancées de ce nouveau modèle ambitieux.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur le renouvellement de ce nouveau contrat. Le projet est accepté à l'unanimité sans remarque.

4- A.L.S.H. - TARIFS CAMPING 2024

Dans le cadre des activités des A.L.S.H et pour permettre aux enfants de faire des sorties, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des séjours camping par enfant.

Il est proposé de délibérer sur les dates et les tarifs 2024 comme suit :

- Une veillée les 4 mercredis soir avec repas du soir pour les 3-5 ans (8 €)
- Une nuitée les 4 mardis soir avec repas, petit déjeuner pour les + de 6 ans (12 €)
- 4 nuitées la troisième semaine à Merlimont pour les 6-8 ans (48 €)
- 4 nuitées la quatrième semaine à Merlimont pour les 9 ans et plus (48 €).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

5- SUBVENTION COMMUNALE 2024 – FOOTBALL CLUB

Il est proposé de délibérer pour attribuer une subvention au football club. Pour rappel, en 2023, la subvention était de 1200 € si réengagement de l'équipe en championnat 2024/2025.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

6- NUMÉROTATIONS DE RUES

Il est proposé de délibérer sur la numérotation des habitations suivantes :

- Monsieur Henerick DELETREZ – rue de la fontaine, il est proposé d'attribuer le numéro 3,
- Madame Aline BULOT – rue du mont, il est proposé d'attribuer les numéros 10a, 10b, 10c pour le compte de la SCI FAE.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

7- RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE NOREVIE

Suite aux travaux qui vont être engagés dans le bâtiment situé 36 rue de l'église, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour la résiliation du bail emphytéotique initialement conclu le 27 mai 1993 avec la Société NOREVIE pour une durée de 50 ans. Pour Norévie, eu égard au montant des travaux envisagés, le nombre d'années restant à courir sur ce bail ne leur permet pas d'avoir un retour sur investissement cohérent.

Monsieur Christian WALLARD demande si la commune touche un loyer. La réponse est non.

Monsieur Guy DEBEVE demande si Norévie a le droit de rendre le bâtiment dans l'état de délabrement actuel si le bail n'est pas reconduit. La réponse est oui. Monsieur Jacques PETIT précise le montant de l'estimation des travaux de réfection du bâtiment.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8- NOUVEAU BAIL EMPHYTÉOTIQUE NOREVIE

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour la signature du nouveau bail emphytéotique pour une durée de 68 ans avec un engagement de travaux en 2024 et une remise à la location pour le 2^{ème} semestre 2025.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité sans remarque.

9- CONVENTION D'OCCUPATION DE LA MÉDIATHÈQUE POUR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Il est proposé de délibérer pour la mise en place d'une convention entre la commune et la société de chasse pour occuper la médiathèque.

Monsieur Guy DEBEVE demande si une solution pourra être apportée si une autre association a besoin de la salle. La réponse est oui. Il est proposé de mettre alors la salle de réunion située à l'étage de la mairie à disposition.

Monsieur Christian WALLARD demande si les armes seront autorisées dans les locaux. Monsieur Le Maire précise qu'il va voir le problème avec le président de chasse.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Guy DEBEVE demande si les travaux réalisés dans la ruelle des Messes sont terminés. Il ajoute que les puisards sont remplis de cailloux suite aux travaux. Monsieur Lionel BLASSEL et Monsieur Jacques PETIT prennent note des remarques. Ils précisent qu'il reste les marquages au sol et quelques travaux de finition à réaliser. Les STOP seront matérialisés le week-end suivant par un des habitants qui possède une entreprise de marquage au sol. Les interdictions de stationnement seront matérialisées prochainement.

- Monsieur Christian WALLARD demande pourquoi la demande subvention pour le club de foot est si tardive dans l'année. Monsieur Le Maire explique que la demande a été faite il y a un moment mais qu'il n'y a pas eu de Conseil Municipal jusque là.

- Monsieur Gaudet indique qu'aucune réponse n'a été donnée aux personnes qui avaient des questions sur le projet du PLU et qui n'habitent pas la commune. Il est répondu que la demande doit être faite en mairie. La réponse sera alors envoyée par écrit sur la partie qui concerne les demandeurs.

Fin de séance :

Séance levée à 19h41.

